



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUIN 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 8 juin 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Tel qu'autorisé par le décret ministériel 2020-004 relativement à la situation de la COVID-19, le conseil de la municipalité de L'Ascension siège en séance ordinaire ce 8 juin 2020 par voie de vidéoconférence et téléconférence.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Nom	Poste	Moyen de communication utilisé
Luc St-Denis	Maire	En personne
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1	Vidéoconférence
Pierre Séguin	Conseiller poste no 2	Vidéoconférence
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3	En personne
Jacques Allard	Conseiller poste no 4	En personne
Linda Robert	Conseillère poste no 5	Vidéoconférence
Serge Sirard	Conseiller poste no 6	Vidéoconférence

Était aussi présent à cette séance, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean-Raymond Dufresne, en personne.

2020-06-114

1.1 ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui a prolongé cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui a prolongé cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUIN 2020

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou téléconférence.

ADOPTÉE

2020-06-115

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Acceptation de la tenue de la séance à huis clos et par vidéoconférence
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 11 mai 2020
- 1.4 Correspondance
- 1.5 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois de mai 2020 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.6 Ratification des décisions prises relativement à la situation COVID-19
- 1.7 Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 1.8 Entente de service pour soutien téléphonique – DHC Avocats

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Démission d'un pompier

3. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Acceptation du document d'appel d'offres no LASC-18-01 pour les travaux sur le chemin Maison-de-Pierre et lancement de l'appel d'offres
- 3.2. Résolution – bilan de la TECQ 2014-2018
- 3.3. Présentation d'une demande de subvention au programme RÉCIM

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Octroi du contrat pour la vérification des débitmètres 2020-2022
- 4.2. Approbation de l'entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et autorisation de signature

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. Dépôt du rapport des permis émis par le service de l'urbanisme pour les mois de mars à mai 2020
- 5.2. Demande d'affichage sur des terrains municipaux par un contribuable

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Embauche des animatrices du camp de jour pour l'année 2020

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUIN 2020

2020-06-116

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020, tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE

2020-06-117

1.4 CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance :

7 mai 2020	Fondation CHDL-CRNV	Remerciement pour le don accordé
12 mai 2020	Club auto-neige de L'Ascension	Remerciement pour le don accordé
28 mai 2020	MRC d'Antoine-Labelle	Proposition de report de versement du solde de la quote-part 2020
1 juin 2020	Emplois été Canada	Lettre de refus aux demandes de soutien financier

ADOPTÉE

2020-06-118

1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2020 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

- Le montant des paies brut pour le mois de mai est de 67 127,42 \$;
- Le registre des paiements par Accès D de L2000052 à L200069, pour un total de 110 929,57 \$;
- Le registre des paiements par chèques de C2000222 à C2000249, pour un total de 38 636,87 \$;
- Le montant des paiements directs de P2000020 à P2000039, pour un total de de 55 547,23 \$.

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de mai 2020 tels que présentés. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît les rapports découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUIN 2020

2020-06-119

1.6 RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES RELATIVEMENT À LA SITUATION DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT QU'étant donné la situation de la COVID-19, des décisions ont été prises par divers comités de la municipalité, officiellement constitués par résolution du conseil municipal mais qui ne sont habituellement pas décisionnels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire ratifier les décisions pour qu'elles aient force de loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de ratifier l'ensemble des décisions prises par des comités municipaux pour la gestion de la crise relative à la COVID- 19, soit :

- Service de Prêt sans contact pour la bibliothèque municipale à partir du 4 juin 2020 ;
- Ouverture du Camp de jour pour l'été 2020 ;
- Ouverture du bureau municipal au public à partir du mercredi, 10 juin 2020.

ADOPTÉE

2020-06-120

1.7 EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ascension a publié une offre d'emploi afin de combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE le comité des relations de travail a procédé aux entrevues des candidats retenus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de L'Ascension embauche, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacynthe Toupin, aux conditions d'embauche stipulées dans le contrat à intervenir à ces fins, et ce pour une période de probation de 6 mois. Après ladite période de probation et selon l'évaluation de rendement, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution;
2. L'entrée en fonction officielle soit prévue pour le lundi, 22 juin 2020 ;
3. Monsieur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUIN 2020

2020-06-121

1.8 ENTENTE DE SERVICE POUR SOUTIEN TÉLÉPHONIQUE – DHC AVOCATS

ATTENDU QUE nous devons avoir recours sur une base régulière à des avocats et procureurs afin d'obtenir des avis légaux;

ATTENDU QUE Me Rino Soucy est avocat associé chez DHC Avocats et que ce dernier nous a fait une offre de service intéressante pour une année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de Me Rino Soucy au montant de 400\$ plus les taxes applicables. L'offre sera valide du 11 juin 2020 au 10 juin 2021.

ADOPTÉE

2020-06-122

2.1 DÉMISSION D'UN POMPIER

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission du pompier Julien Beauchamp, effective en date de ce jour.

ADOPTÉE

2020-06-123

3.1 ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES NO LASC-18-01 POUR LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN MAISON-DE-PIERRE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de L'Ascension accepte le document d'appel d'offres no LASC-18-01 daté du 5 juin 2020 pour les travaux de remplacement d'un ponceau et réfection du chemin Maison-de-Pierre sur 2,2 km et autorise le lancement de l'appel d'offres LASC-18-01 sur le site SEAO et dans le journal local.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Clôture et lieu du dépôt des soumissions : La soumission doit être déposée à l'attention de la responsable de l'appel d'offres de la Municipalité à l'adresse ci-jointe, et ce, au plus tard, à 11h00 le 30 juin 2020.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUIN 2020

Date d'ouverture des soumissions : 11h15, le 30 juin 2020.

ADOPTÉE

2020-06-124

3.2 RÉSOLUTION – BILAN DE LA TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que :

1. La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. La Municipalité de L'Ascension s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
4. La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
5. La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
6. La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2020-01-015 adoptée le 13 janvier 2020.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUIN 2020

ADOPTÉE

2020-06-125

3.3 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME RÉCIM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pour projet de centraliser les activités du service des travaux publics et du service des incendies ;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par les firmes *S. Bouchard consultants* et *GBA inc.*, le 19 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport fait mention d'un coût estimé à plus d'un million de dollars pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'un investissement de cette ampleur n'est pas envisageable sans un apport financier important provenant d'une source externe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le programme RÉCIM subventionne ce type de projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que :

1. Le conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme RÉCIM et mandate à cet effet Monsieur Christian Pilon, chargé de projet, à signer tous les documents afférents à cette demande ;
2. La Municipalité de L'Ascension a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;
3. La Municipalité de L'Ascension s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;
4. La Municipalité de L'Ascension confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à ce projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-06-126

4.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LA VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES 2020-2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUIN 2020

d'octroyer le contrat pour la vérification des débitmètres à la station d'eau potable à la compagnie *Nordikeau*. Ce contrat est d'une durée de 3 ans (2020-2021-2022), pour un coût annuel de 1 350\$, plus les taxes fédérale et provinciale.

ADOPTÉE

2020-06-127

4.2 APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR) a originalement été constituée par une entente intermunicipale approuvée le 30 juin 1992, laquelle a depuis été remplacée et renouvelée à différentes occasions, avec certaines modifications, afin de maintenir l'existence de la RIDR;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale a notamment été conclue le 16 février 2010 afin de poursuivre les activités de la RIDR pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le terme initial de cette dernière entente se terminait le 10 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468.49 de la *Loi sur les cités et villes* et 618 du *Code municipal du Québec* prévoient que les municipalités membres de la RIDR disposent d'un délai de 3 mois, après la fin de l'entente, pour la renouveler ou adopter une nouvelle entente prévoyant le maintien de la RIDR;

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente intermunicipale actuellement en vigueur, les parties à celle-ci conviennent qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle entente afin de prévoir le maintien de la RIDR et de ses activités relatives à la gestion des matières résiduelles sur les territoires des municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que :

1. le conseil de la Municipalité de L'Ascension approuve les conditions et modalités prévues à l'entente intermunicipale révisée relative à la gestion déléguée des matières résiduelle de la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR);
2. le maire et le directeur général par intérim soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, cette dite entente;
3. la direction générale de la RIDR soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUIN 2020

2020-06-128

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS PAR LE SERVICE DE L'URBANISME POUR LES MOIS DE MARS À MAI 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis des mois de mars, avril et mai 2020 au nombre de 32.

ADOPTÉ

2020-06-129

5.2 DEMANDE D'AFFICHAGE SUR DES TERRAINS MUNICIPAUX PAR UN CONTRIBUABLE

CONSIDÉRANT QUE le 26 mai 2020, la municipalité a reçu une demande de la part de Monsieur Normand Richer, propriétaire de la *Chocolaterie Secrets d'époque*, pour l'installation d'affichage commercial sur deux terrains municipaux;

ATTENDU QUE le premier terrain visé par cette demande est celui du parc Raymond Meilleur, à l'intersection des rues de l'hôtel-de-ville et Principale ouest;

ATTENDU QUE le second terrain visé par cette demande est celui situé à l'intersection de la Montée Horace-Lanthier et du chemin Tour-du-Lac-Gros-Brochet;

ATTENDU selon le conseil municipal, l'installation de ces affiches ne causera pas de préjudices à quiconque et n'empêchera pas la municipalité d'utiliser ses terrains à sa guise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et unanimement résolu que la Municipalité de L'Ascension autorise Monsieur Richer à installer sans frais de l'affichage commercial sur les deux terrains ci-haut cités, et ce aux conditions suivantes :

1. Le demandeur s'engage à respecter les spécifications des affiches qui sont mentionnées dans la demande datée du 7 mai 2020 ;
2. Le demandeur s'engage à valider auprès de la direction générale l'endroit exact où installer les affiches, et ce avant l'installation ;
3. Cette autorisation ne soustrait pas le demandeur à l'obligation de demander les permis nécessaires au service de l'urbanisme et à défrayer les coûts afférents à ces permis ;
4. Cette autorisation peut être retirée en tout temps, sur exigence du conseil et sans possibilité de recours par le demandeur contre la municipalité.

ADOPTÉ

2020-06-130

6.1 EMBAUCHE DES ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'approuver l'embauche de mesdames Amélie Sarrazin et Alexanne Cousineau-Gamache à titre d'animatrices au camp de jour 2020, et ce



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 8 JUIN 2020

selon les conditions suivantes :

1. Une durée de 8 semaines débutant le 22 juin et se terminant le 14 août 2020;
2. La semaine normale de travail sera de 40 heures/semaine. Cependant, étant donné la situation actuelle de la COVID-19 et les obligations gouvernementales relatives à cette pandémie, les animatrices ainsi que la coordonnatrice seront autorisées à faire un maximum de 5 heures/semaine chacune en temps supplémentaire, qui seront calculées à temps et demi;
3. Les salaires soient établis en fonction de l'échelle salariale adoptée le 11 mai 2015 par la résolution 2015-05-147.

ADOPTÉ

DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-06-131

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, Jean-Raymond Dufresne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Raymond Dufresne
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Luc St-Denis, maire

Jean-Raymond Dufresne
DG par intérim

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Luc St-Denis
Maire